

Compte de libre passage n° _____
(attribué par la banque)

Convention de prévoyance – Demande d'ouverture d'un compte de libre passage

Dans le cadre de la prévoyance professionnelle (2^e pilier), la **Fondation de libre passage de la Banque CIC (Suisse) SA** (« Fondation »), c/o Banque CIC (Suisse) SA, Marktplatz 13, 4001 Bâle, est chargée d'ouvrir pour le preneur de prévoyance¹ ci-après désigné un compte de libre passage conformément aux dispositions du règlement de libre passage de la Fondation de libre passage de la Banque CIC (Suisse) SA :

Preneur de prévoyance

<input type="checkbox"/> Monsieur		<input type="checkbox"/> Madame	
Nom :		Prénom :	
Rue, n° :		NPA, localité :	
État civil :		Date de naissance :	
Nationalité :		2 ^e nationalité : <input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :	
Lieu de naissance :			
Pays de naissance :			
Numéro AVS :		Téléphone portable :	
Téléphone privé :		E-mail :	

Institution de prévoyance précédente

Nom :
Rue, n° :
NPA / localité :

Règlement de libre passage


Le règlement de libre passage de la Fondation de libre passage de la Banque CIC (Suisse) SA fait partie intégrante de la présente convention. Le preneur de prévoyance confirme avoir reçu et lu le règlement de libre passage de la Fondation de libre passage de la Banque CIC (Suisse) SA et déclare en accepter le contenu. Le règlement peut être modifié en tout temps par le Conseil de fondation. Les modifications sont communiquées au preneur de prévoyance par écrit ou sous toute autre forme appropriée.

Dispositions particulières

Le preneur de prévoyance confirme ne pas être une US-Person, ne pas avoir la nationalité américaine (pas même la double nationalité ou une nationalité multiple), ni de permis de séjour permanent (Green Card) pour les États-Unis, ne pas avoir de domicile aux États-Unis et ne pas séjourner plus de 183² jours par an aux États-Unis et ne pas non plus être contribuable aux États-Unis pour tout autre motif.

Lieu et date

Signature du preneur de prévoyance

Fondation de libre passage de la Banque CIC (Suisse) SA

 Giuseppe LaVanca

 Stefan Kron

¹ Toutes les désignations s'appliquent pareillement aux personnes de sexe féminin.

² Si vous remplissez les critères **cumulés** suivants :

- Séjour d'au moins 31 jours durant l'année fiscale en cours **et**
- Séjour d'au moins 183 jours durant l'année fiscale et les deux années précédentes, les jours durant l'année fiscale étant comptabilisés en intégralité, ceux durant l'année précédant l'année fiscale à 1/3 et ceux durant l'année précédant cette année à 1/6. Même si vous remplissez les conditions de la règle des 183 jours, il est permis de répondre « non », si vous remplissez les conditions cumulées suivantes :
 - vous séjournez moins de 183 jours aux États-Unis durant l'année en cours et
 - vous avez un domicile fiscal effectif hors des États-Unis et
 - vous entretenez une relation étroite avec un État hors des États-Unis dans lequel vous avez votre domicile.

Réservé à l'usage interne

Date : _____

Nom RM : _____

Visa RM : _____